

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 mai 2020 à 18 heures 00 minutes
MAISON DE PAYS

Présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Secrétaire de séance : M. LEGRAND Dimitri

Président de séance :

10-20 - ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-7 et L.2122-8 et L.2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du Code. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme COMTE Delphine, 13 voix

Mme COMTE Delphine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

11-20 - CREATION DE 4 POSTES D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 15 voix pour des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire

12-20 - ELECTIONS DES ADJOINTS

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme COMTE Delphine, élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour du scrutin Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral: 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :14

Majorité absolue :8

Ont obtenu :

- Mme SERRETTE Nadine, 14 voix Mme SERRETTE Nadine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint, et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme COMTE Delphine, élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour du scrutin Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :13

Majorité absolue :7

Ont obtenu :

M. DESPESSE Joël, 13 voix

M. DESPESSE Joël, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint, et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme COMTE Delphine, élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour du scrutin Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :15

Majorité absolue :8

Ont obtenu :

- M. PERRIN Anthony, 15 voix

M. PERRIN Anthony, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint, et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme COMTE Delphine, élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour du scrutin Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :14

Majorité absolue :8

Ont obtenu :

- M. BOSC Laurent, 14 voix

M. BOSC Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint, et a été immédiatement installé

Fait à
Le Maire,